

Délibération n°2025-030

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 avril 2025

Le 28 avril 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 18 avril 2025 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

Présents : F. DUMAS (Le Maire), F. MATHE (Adjointe), F. BOULOT (Adjoint), L. BOUVERET, E. CANU, O. CLABAUX, M-H. DUPUY, M. GRACIA, A. GRIMARD, A. GUILLOT, F. RIVIER.

Absents excusés : A. CAVARD, N. MOTARD, E. POUIT (pouvoir à F. DUMAS).

Secrétaire de séance : F. RIVIER

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les travaux d'embellissement pris en charge par la gestionnaire du Philéas Fogg ;

Considérant sa demande de changer de comptoir/bar et de carrelage dans l'espace « entrée » ;

Considérant le devis de la société Robinrenov33 dont le montant s'élève à 5 059.78€ TTC ;

Considérant que le budget « Multiple Service Rural » 2025 permet le financement de ce nouveau carrelage ;

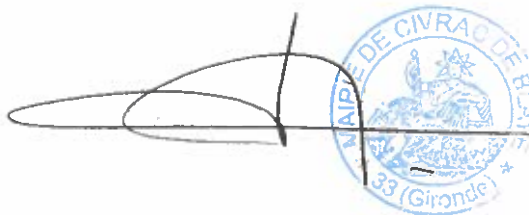
Considérant l'avis favorable de la commission « Patrimoine » réunie le 3 avril 2025 ;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le devis de la société Robinrenov33 pour un montant de 5 059.78€ TTC.

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 28 avril 2025

Pour extrait certifié conforme délibéré le 28 avril 2025

Le Maire, Florian DUMAS



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.